

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE MARLHES****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme QUIBLIER NATHALIE 09067 MAIRIE DE MARLHES MAIRIE DE MARLHES	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (moins d'un mi-temps) à 15.00 h Depuis le 01-09-2014 (anc. 9 A 8 M 17 J)	Echelle C1 Titulaire (IRCANTEC) 10ème échelon Depuis le 23-02-2025	Oui / Non		01-01-2026



A Marlhès, le 20 Mai 2025
le Maire, Jean-François CHORAIN

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
M / M / M 2025
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE MARLHES****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. MANOA RAPHAEL 09084 MAIRIE DE MARLHES MAIRIE DE MARLHES	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 18-09-2014 (anc. 11 A 3 M 13 j)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 08-08-2023	Oui / Non		01-01-2026

A Marlhes, le 20/05/2026
Le Maire, Jean-François CHORAÏN



Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
 - 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
 - 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
 - 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale
- en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité*

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****MAIRIE DE MARLHES****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal**

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. SERVY MICKAEL 06881 MAIRIE DE MARLHES MAIRIE DE MARLHES	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-09-2019 (anc. 6 A 4 M)	Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 21-11-2025	Oui / Non		01-01-2026

A Marlhes, le 20 Mai 2025
le Maire, Jean-François CHAPAIN



Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité